



Pour une circulation douce et partagée.

Dans le cadre de la réflexion sur la mobilité à vélo à Beaufort-en-Anjou, la ville vient de mettre en place un « Chaucidou » aux abords du collège Molière. Un nouveau mode de circulation et de partage de la route entre les vélos et les véhicules motorisés.

Ce concept de répartition de l'espace de la chaussée a pour objectif principal de sécuriser d'avantage l'accès des jeunes cyclistes vers le collège et le gymnase de la Tannerie.

Le terme « Chaucidou » est la contraction de « chaussée à circulation douce ». Il s'agit d'une voie centrale unique, sans sens de priorité, pour les véhicules motorisés, encadrée par des voies cyclables.

Le marquage au sol est en cours. Il concerne la rue Charles de Gaulle et la rue de la Tannerie.

Ces deux zones seront réglementées de façon dissociée.

Une zone à 30 km/h, pour réduire la vitesse des véhicules, rue Charles de Gaulle, du rond-point de la Demi-lune jusqu'au parking de l'usine à gaz.

Une zone à 20 km/h, pour favoriser les traversées piétonnes aux abords du collège, rue de la Tannerie, du rond-point du collège jusqu'à la salle de sport.

Une signalisation verticale sera installée fin de semaine de part et d'autre des voies pour informer et sensibiliser les usagers des modifications de la circulation.

Comment circuler ?



Les véhicules motorisés circulent sur la voie centrale et les cyclistes empruntent les côtés.

La voie centrale est à double sens. Sa largeur ne permet pas à deux véhicules de se croiser. Ils sont donc autorisés à empiéter sur les bandes cyclables, si, bien sûr, il n'y a pas de vélos, ceux-ci étant toujours prioritaires.

Pour bien circuler sur cette portion de voie, il est primordial de réduire la vitesse, d'être prudent et de respecter la place de chacun.